



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

Point 7.1 de l'ordre du jour provisoire

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Douzième session ordinaire

Rome, 19 – 23 octobre 2009

ÉTUDE EXPLORATOIRE SUR LES INVERTÉBRÉS INTÉRESSANT L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Table des matières

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1 - 5
II. L'IMPORTANCE DES INVERTÉBRÉS INTÉRESSANT L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	6 - 8
III. OPTIONS POSSIBLES POUR RENFORCER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE	9 - 23
IV. ORIENTATIONS DEMANDÉES À LA COMMISSION	24

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

I. INTRODUCTION

1. À sa onzième session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) s'est penchée sur la situation et les besoins de la biodiversité des microorganismes et des invertébrés intéressant l'alimentation et l'agriculture. Elle a noté que cette composante de la biodiversité n'avait pas reçu une attention suffisante, compte tenu notamment de la grande variété des microorganismes et des invertébrés qui jouent un rôle crucial dans la fourniture de services essentiels au sein de la chaîne alimentaire. Elle a en outre reconnu l'importance du rôle des microorganismes et des invertébrés dans la sécurité alimentaire et l'agriculture durable, ainsi que la nécessité de renforcer les capacités et les connaissances pour mieux comprendre les rôles et fonctions multiples de ces ressources essentielles pour une agriculture durable.¹

2. La Commission a reconnu que les invertébrés et les microorganismes avaient des caractéristiques différentes et a donc décidé de les traiter séparément dans le cadre de son programme de travail pluriannuel. Elle est convenue d'un calendrier pour l'organisation des travaux futurs, prévoyant l'examen des questions relatives aux microorganismes et aux invertébrés lors de sa quatorzième session ordinaire.²

3. La Commission a demandé qu'une brève étude exploratoire sur les microorganismes et les invertébrés lui soit soumise à sa douzième session ordinaire pour faciliter le débat sur les invertébrés et servir de base pour d'autres analyses et études de fond en vue de sa treizième session ordinaire.³ Cette étude exploratoire devait analyser les fonctions et services fournis par les microorganismes et les invertébrés; examiner les politiques et programmes actuels des organisations internationales compétentes; et identifier les lacunes au niveau des politiques et les options possibles pour renforcer la coopération internationale.⁴

4. Le présent document étudie l'importance des invertébrés compte tenu des fonctions et des services qu'ils fournissent pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que les options possibles pour le renforcement de la coopération internationale dans ce domaine. Des indications sont demandées à la Commission concernant les éventuels travaux futurs sur les invertébrés dans le cadre de son programme de travail pluriannuel, et les domaines dans lesquels la collaboration entre les organisations internationales compétentes pourrait être renforcée. Deux documents portant respectivement sur les fonctions et services fournis par les invertébrés intéressant l'alimentation et l'agriculture, *Main functions and services provided by invertebrates relevant to food and agriculture*⁵, et sur les politiques et programmes des organisations internationales compétentes en la matière, *Policies and programmes of relevant international organizations working in the field of invertebrates for food and agriculture*⁶, complètent les informations contenues dans le présent document.

5. L'étude de référence sur les agents de lutte biologique intéressant l'alimentation et l'agriculture, *Use and exchange of biological control agents relevant to food and agriculture*⁷, offre un complément d'information concernant l'usage et les flux d'échange des invertébrés agents de lutte biologique utilisés contre les invertébrés nuisibles et les adventices. Cette étude sera soumise à la Commission à sa douzième session ordinaire, à l'appui de l'examen de la

¹ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 65

² CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 66

³ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 68

⁴ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphes 66 et 67

⁵ CGRFA-12/09/Inf. 15

⁶ CGRFA-12/09/Inf. 16

⁷ Background Study Paper 47

question intersectorielle: politiques et dispositions relatives à l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et au partage des avantages qui en découlent.

II. L'IMPORTANCE DES INVERTÉBRÉS INTÉRESSANT L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

6. Avec les microorganismes, les invertébrés constituent le groupe d'espèces le plus abondant de la planète. Le présent document se penche sur les insectes, les arachnides et les vers de terre les plus intéressants pour la sécurité alimentaire et l'agriculture durable, et présents dans la plupart des écosystèmes terrestres et des environnements de production agricole. Il est important toutefois de noter qu'en raison de la très grande variété des invertébrés, il était impossible d'en couvrir ici tous les groupes importants pour l'alimentation et l'agriculture. Les invertébrés aquatiques qui apportent une contribution utile au secteur des pêches et de l'aquaculture, comme les crustacés et les mollusques marins, sont examinés dans le cadre du programme de travail de la Commission sur les ressources génétiques aquatiques.

7. Le rôle que jouent les invertébrés dans le fonctionnement de l'écosystème et dans la fourniture de services écosystémiques et leur renforcement, est inestimable, notamment dans les écosystèmes terrestres dont la production alimentaire dépend. Pourtant, la valeur tant économique qu'environnementale des contributions de cette « biodiversité non planifiée » à l'agriculture durable est encore largement méconnue et probablement sous-estimée quant à leur apport global à l'alimentation et à l'agriculture.

8. Les invertébrés sont particulièrement importants pour le fonctionnement des écosystèmes agricoles mondiaux et jouent un rôle vital en permettant aux systèmes de production de s'adapter à l'évolution des conditions, y compris par suite du changement climatique. Ils contribuent à la fois au rendement agricole et à la qualité de la production. Les principaux groupes fonctionnels d'invertébrés intéressants l'alimentation et l'agriculture sont: les pollinisateurs; les agents de lutte biologique; les ingénieurs et régulateurs de l'écosystème sol; et les fournisseurs de biens, y compris les produits forestiers alimentaires et non ligneux. Un document d'information a été préparé pour donner une vue d'ensemble des fonctions et des services des invertébrés, avec quelques exemples des principaux groupes fonctionnels et des services qu'ils fournissent.⁸

III. OPTIONS POSSIBLES POUR RENFORCER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

9. La Commission avait demandé une analyse des politiques et programmes actuels des organisations internationales compétentes, ainsi que l'identification des lacunes au niveau des politiques et des options possibles pour renforcer la coopération internationale. Un document d'information donnant un aperçu des politiques et programmes des organisations internationales s'occupant des invertébrés intéressants l'alimentation et l'agriculture, a été préparé.⁹

10. Ce document fait le point des travaux entrepris notamment par les organisations suivantes: le Centre international sur la physiologie et l'écologie des insectes (ICIPE), CAB International (CABI), la Convention sur la diversité biologique (CDB), les centres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), l'Organisation internationale de lutte biologique contre les animaux et les plantes nuisibles (OILB) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

⁸ CGRFA-12/09/Inf. 15.

⁹ CGRFA-12/09/Inf. 16.

11. Cette section examine trois options possibles pour renforcer la coopération internationale dans le domaine de la diversité des invertébrés: synthèses mondiales sur la biodiversité; directives techniques et outils de gestion; et politiques internationales, notamment plans d'action, codes de conduite et normes.

Synthèse mondiale sur la biodiversité

12. La FAO a publié récemment une synthèse analysant la situation et les tendances mondiales des pollinisateurs et des services de pollinisation.¹⁰ Cette synthèse s'appuie sur des études de cas et des rapports techniques recueillis dans le monde entier pour analyser la situation et les tendances de la diversité des pollinisateurs, l'état des connaissances scientifiques et autochtones, les besoins en matière de renforcement des capacités et d'intégration dans la conservation et la gestion des services de pollinisation. Cette publication est une contribution à la mise en œuvre de l'*Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs* dans le cadre de la CDB.

13. Aucune synthèse similaire n'a été publiée pour d'autres services écosystémiques fournis par les invertébrés intéressant l'alimentation et l'agriculture. La FAO et bon nombre de ses partenaires, notamment CABI, l'ICIPE, l'IOLB, le GCRAI, préparent régulièrement des rapports et des études techniques sur les nouvelles tendances en matière de lutte biologique pour certaines cultures et dans certaines régions, notamment quant aux pratiques de lutte intégrée contre les ravageurs. Aucune synthèse globale n'a cependant été produite de façon stratégique pour diffuser des informations utiles aux fins d'une action de sensibilisation, du renforcement des capacités ou d'une coopération internationale accrue. L'initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité du sol reconnaît l'importance du partage des connaissances et de l'information, mais les Parties contractantes à la CDB n'ont encore programmé, pour la biodiversité du sol, aucune synthèse similaire à celle qui a été faite pour les pollinisateurs.

14. La Commission souhaitera peut-être demander à la FAO de préparer, en collaboration avec des organisations partenaires, une synthèse mondiale sur les services écosystémiques fournis par les invertébrés intéressant l'alimentation et l'agriculture, en utilisant des études de cas et des rapports techniques recueillis dans le monde entier pour analyser les tendances et les enjeux relatifs à ces services. Cette synthèse s'appuierait, sans les reproduire, sur des publications précédentes, notamment le rapport d'évaluation rapide de l'état des pollinisateurs. La FAO pourra ainsi entreprendre l'établissement d'un tableau complet de la situation et des tendances relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité des invertébrés intéressant l'alimentation et l'agriculture. Il pourrait également s'agir d'une contribution de la Commission à la mise en œuvre du programme de travail de la CDB sur la biodiversité agricole et, en particulier, à l'initiative internationale sur la biodiversité du sol, dont la FAO assure la coordination technique et politique. Cette synthèse pourrait être préparée pour la quatorzième session ordinaire de la Commission, qui examinera les questions clés relatives aux invertébrés.

Directives techniques et outils de gestion

15. La conservation et l'utilisation durable de la diversité des invertébrés dans les systèmes agricoles jouent un rôle important pour l'utilisation durable des ressources naturelles et la production durable de biens agricoles. Conserver la diversité des invertébrés utiles au sein des systèmes agricoles et dans leur milieu environnant, et permettre la fourniture de services écosystémiques est important pour le bien-être humain de la société dans son ensemble, et des producteurs agricoles en particulier. Toutefois, s'il est relativement facile d'en prévoir les avantages, la mise en œuvre effective de pratiques agricoles qui soutiennent la fourniture de biens et de services écosystémiques par la diversité des invertébrés n'est pas simple. Il est nécessaire d'identifier et de renforcer les pratiques de gestion, ainsi que l'utilisation de technologies et d'outils qui favorisent les contributions utiles de la diversité des invertébrés au renforcement de la

¹⁰ FAO, 2008. *Rapid Assessment for Pollinators' Status*.

productivité et à des moyens d'existence durables, et de renforcer la résilience à des conditions en constante évolution au sein des systèmes agricoles. Il est important notamment de soutenir les efforts des pays en développement à cet égard.

16. La FAO et d'autres organisations internationales, telles que CABI, l'ICIPE, l'IOLB et le GCRAI, conduisent des travaux techniques dans le domaine de la lutte biologique. Dans le cas des pollinisateurs, la FAO travaille en partenariat avec certaines organisations nationales et internationales, en procédant à l'élaboration de directives, d'outils et de ressources concernant la pollinisation, comme par exemple le système de gestion de l'information sur la pollinisation; à la mise au point d'outils de suivi; à une évaluation économique des services des pollinisateurs à l'échelle nationale et des meilleures pratiques de gestion des services de pollinisation dans le monde entier (Enquête initiale sur les bonnes pratiques de pollinisation).

17. La Commission pourra, si elle le souhaite, demander à la FAO et aux organisations partenaires, de maintenir et de renforcer leur soutien technique aux pays en développement dans leur gestion durable de la diversité des invertébrés, et les inviter à présenter à sa prochaine session les outils de gestion disponibles préparés pour améliorer la fourniture de services écosystémiques de la part des invertébrés dans l'agriculture durable.

Politiques internationales: plans d'actions, codes de conduite et normes

18. Les politiques internationales relatives à la conservation et l'utilisation durable de la diversité des invertébrés intéressant l'alimentation et l'agriculture sont peu nombreuses. Les principales instances intergouvernementales s'occupant de certains aspects de la gestion de la diversité des invertébrés sont la CDB, la CIPV et maintenant la Commission.

19. Le programme de travail de la CDB concernant la biodiversité agricole prévoit notamment deux initiatives internationales sur la biodiversité du sol et les pollinisateurs, coordonnées et facilitées par la FAO. À sa dernière session, la Commission s'est félicitée des mesures prises par l'Organisation pour coordonner et mettre en œuvre ces deux initiatives.¹¹

20. La Conférence des Parties à la CDB a approuvé le Plan d'action pour les pollinisateurs, mais il n'existe aucun plan similaire pour la diversité des invertébrés du sol ou les agents de lutte biologique.

21. La CIPV est un traité international qui s'occupe de l'introduction et du lâcher d'agents de lutte biologique depuis de nombreuses années. La Convention fournit des mécanismes par lesquels les pays peuvent interdire ou restreindre l'entrée sur leur territoire d'agents de lutte biologique et d'autres organismes d'importance phytosanitaire réputés bénéfiques. Dans le cadre de la CIPV, une norme internationale sur les mouvements transfrontières d'agents de lutte biologique a été mise au point en 1995, puis révisée en 2005 pour être étendue à d'autres organismes utiles: *Directives pour l'exportation, l'expédition, l'importation et le lâcher d'agents de lutte biologique et autres organismes utiles* (Norme internationale pour les mesures phytosanitaires – NIMP n° 3).

22. L'OCDE a également apporté une contribution active à la promotion d'une utilisation judicieuse des invertébrés en tant qu'agents de lutte biologique. En 2003, cette organisation a publié des directives, intitulées *Guidance for information requirements for the regulation of invertebrates as Biological Control Agents*, portant sur les informations requises pour la réglementation des invertébrés en tant qu'agents de lutte biologique dans les pays de l'OCDE. Les prescriptions de la CIPV et de l'OCDE sont complémentaires et doivent être suivies, ce qui demande une bonne coordination des activités d'importation et de lâcher de la part des institutions compétentes.

¹¹ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 65

23. Diverses organisations internationales s'occupent activement des agents de lutte biologique, notamment l'IOLB, l'ICIPE ou CABI, et en étudient actuellement les besoins spécifiques compte tenu des nouvelles politiques en matière d'accès et de partage des avantages. L'étude de référence n°47 sur les agents de lutte biologique intéressant l'alimentation et l'agriculture, examine l'usage et les flux d'échange des invertébrés agents de lutte biologique utilisés contre les invertébrés nuisibles et les adventices. Cette étude sera présentée à la Commission à sa douzième session ordinaire, à l'appui de l'examen de la question intersectorielle: politiques et dispositions relatives à l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et au partage des avantages qui en découlent.

IV. ORIENTATIONS DEMANDÉES À LA COMMISSION

24. La Commission souhaitera peut-être:

- i) Demander à la FAO de préparer, en collaboration avec les organisations internationales compétentes, une synthèse mondiale sur la situation et les tendances des services écosystémiques fournis par les invertébrés intéressant l'alimentation et l'agriculture, en utilisant des études de cas et des rapports techniques recueillis dans le monde entier; et demander à la FAO de lui présenter cette synthèse mondiale à sa quatorzième session ordinaire;
- ii) Demander à la FAO et aux organisations internationales compétentes de renforcer leur soutien technique aux pays en développement dans leur gestion durable de la diversité des invertébrés intéressant l'alimentation et l'agriculture;
- iii) Demander à la FAO et aux organisations internationales compétentes de présenter, à sa prochaine session ordinaire, les outils de gestion disponibles préparés pour améliorer la fourniture de services écosystémiques de la part des invertébrés intéressant l'alimentation et l'agriculture;
- iv) Demander à la FAO de continuer à coordonner et faciliter les initiatives internationales sur les pollinisateurs et la biodiversité du sol dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, et de faire apparaître ce soutien plus clairement dans son programme de travail et budget;
- v) Accueillir avec satisfaction les travaux accomplis dans le cadre de la Convention internationale de la FAO pour la protection des végétaux, quant à l'introduction et au lâcher des agents de lutte biologique et d'autres invertébrés utiles, qui permettent d'assurer une utilisation durable des invertébrés utiles et de protéger la biodiversité; et
- vi) Envisager la nécessité d'une analyse et d'études de référence plus approfondies sur les invertébrés intéressant l'alimentation et l'agriculture, en vue de sa treizième session ordinaire.